

REGELEMENT UTILISATION

Manège/Paddock

Règlement d'utilisation du manège et du paddock

Comportement à cheval

Monter et descendre sur la ligne du milieu

Lorsque vous montez au pas, laissez libre la piste extérieure

Croiser de façon à se donner la main gauche.

Les crottins doivent être impérativement ramassés après chaque utilisation du manège ou du carré (seaux à disposition)

Curer les pieds à la sortie du manège et du carré.

Les perches et chandeliers doivent être rangés sur les supports prévus à cet effet.

Il est interdit de lâcher son cheval dans le manège sans surveillance.

Il est interdit de longer un cheval sans l'accord des autres utilisateurs.

Les cavaliers qui désirent sauter, et les attelers sont priés de demander l'accord des autres utilisateurs du manège.

Les cavaliers qui vont à l'encontre de ces règles fondamentales, pourront s'attendre à des sanctions de la part du comité.

Comportement général

Ne pas confondre les installations d'Orange avec un dépotoir. Les déchets et autres mégots de cigarettes doivent être mis dans les poubelles. Chacun doit contribuer à la propreté des infrastructures.

Le respect de l'autre doit être la règle de base. Les propriétaires de chiens veillent à ce que leur animal n'importune pas les autres utilisateurs des infrastructures. D'autre part les locaux de la cantine sont interdits aux chiens (haut et bas).

Le silence doit être la règle lorsque des cavaliers sont à cheval. Le couloir du manège n'est pas un dépôt de brides, de selles ou d'autres matériaux.

La piste extérieure du manège doit être aplanie après chaque utilisation ou au plus tard après la dernière leçon.

La porte du manège et le portail du carré doivent être fermés à clef après chaque utilisation

Les lampes doivent être éteintes et les robinets d'eau arrêtés.

La place devant le manège et la place de sable doivent être propre après l'utilisation de l'infrastructure

D'éventuels dégâts doivent être annoncés immédiatement au président (032 481 13 77)

Il est strictement interdit de transmettre sa clef à un non porteur d'abonnement

Les véhicules doivent être parqués sur le côté gauche en montant au manège.

Règles spécifiques au carré de sable extérieur

Les crottins doivent être enlevés après chaque utilisation. Il est interdit de lâcher les chevaux sur le carré. Les perches et les chandeliers doivent être rangés sur les supports prévus à cet effet.

Chacun monte à ses propres risques et est responsable de son cheval. Chacun est personnellement responsable de contracter une assurance adéquate. Le port de la bombe est obligatoire. La société de cavalerie décline toutes responsabilités en cas d'accident.

Tavannes, avril 2009

Société de cavalerie de la vallée de Tavannes et env.



S C V T